Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 841f08
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Probation versus incarcération – Vers une recommandation du Conseil de l'Europe sur les alternatives à l'emprisonnement

Strasbourg, 26.11.2008 – Face à la surpopulation dans la plupart des prisons européennes et aux difficultés que rencontrent, au moment de retourner à la vie civile, les personnes condamnées à des peines d'emprisonnement, le Conseil de l'Europe réunira les 27 et 28 novembre prochains les Directeurs des Services de Probation de ses 47 Etats membres pour développer d'autres façons d'exécuter les peines.

Les discussions porteront sur le rôle des services de probation et les critères éthiques et professionnels concernant la surveillance électronique et les autres types de techniques de surveillance.

Organisée en coopération avec le Ministère français de la Justice et l'Organisation européenne de la probation, la conférence sera l'occasion de réaffirmer la nécessité de promouvoir une politique pénale moderne et humaine en Europe.

Selon le Conseil de l'Europe, une telle politique doit être basée sur une série de sanctions qui fasse de la privation de liberté un dernier recours et favorise les mesures appliquées dans la communauté. Ses nombreuses recommandations en la matière encouragent déjà les gouvernements européens à réfléchir à la place de la peine d'emprisonnement dans l'arsenal répressif et aux mesures alternatives. Des mesures qui permettraient de prévenir plus efficacement la récidive en facilitant la réinsertion, mais aussi de lutter contre la surpopulation carcérale.

Les conclusions de la conférence contribueront à l'élaboration d'une nouvelle recommandation du Conseil de l'Europe sur les services de probation.

Parmi les participants à la conférence figurent notamment André Sanchez, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg, et Patrick Madigou, Président de l'Organisation européenne de la probation.

La conférence, ouverte à la presse, débutera à 9h30 en salle 5 du Palais de l'Europe, à Strasbourg.

Pour plus d'informations, voir www.coe.int/probation.

Contact presse :
Estelle Steiner, tél. +33 3 88 41 33 35, mobile +33 6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.